

**ANNEXE 2
L'EMPLOI DU TEMPS ET LES SERVICES**

Répartition des journées de formation/établissement Stagiaires mi-temps					
Disciplines	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
EPS	E	F	E	E	F
Arabe	E	E	E	F	F
Histoire-Géographie	F	E	F	E	E
Allemand – Anglais - Arts plastiques – Biochimie GB - Chinois- Coiffure - Documentation – Education musicale – Enseignement artistique et Arts appliqués – Espagnol – Italien – LDS – Lettres anglais – Lettres espagnol – Lettres HG – Maths Sc Physiques - Philosophie –Sciences économiques et sociales – PSYEn – Sciences et Techniques médico-sociales	E	E	F	F	E
Biotechnologie - Eco gestion toutes options – Education – Génie civil – Génie industriel toutes options – Génie électrique toutes options – Génie mécanique toutes options – Génie thermique – Hôtellerie toutes options - Lettres classiques - Lettres modernes- Mathématiques - Numérique et sciences informatiques – SII toutes options - Sciences physiques et chimiques -Sciences de la vie et de la terre	E	F	F	E	E

Formation

Etablissement

S'agissant des contractuels alternants, l'emploi du temps doit être établi sur la base de la répartition des journées définies ci-dessous :

Répartition des journées de formation / Etablissement M2 MEEF Contractuel Alternant					
Disciplines	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Allemand	F	E	F	F	E
Anglais	E	F	F	F	E
Arabe	E	F	E	F	F
Arts Plastiques	E	E	F	F	F
Chinois	F	E	F	F	E
Documentation	E	E	F	F	F
Economie-Gestion	E	F	F	E	F
Education (CPE)	F	F	F	E	E
Education musicale	E	E	F	F	F
EPS	E	F	E	F	F
Espagnol	E	E	F	F	F
Histoire-Géographie	F	E	F	F	E
Italien	E	F	F	F	E
Lettres	E	F	F	F	E
Mathématiques	E	F	F	F	E
Philosophie	E	F	F	F	E
Physique-Chimie	E	F	F	F	E
SES	F	E	F	F	E
SVT	E	F	F	F	E

Formation

Etablissement

Le calendrier de formation des stagiaires d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) se cale sur celui des contractuels alternants.

Pour l'ensemble des stagiaires, le service devra correspondre à deux niveaux d'enseignement dans la mesure du possible afin de limiter le nombre de préparation de cours, sauf dans le cas de disciplines à quotité horaire réduite par classe.

Il convient également de ne pas confier aux professeurs stagiaires et aux contractuels alternants de classes de terminale, dans la mesure du possible, et en aucun cas les stagiaires ne peuvent assurer d'enseignements de spécialité de terminale préparant à une épreuve terminale du baccalauréat.

De même l'enseignement de SNT (sciences numériques et technologie) ne pourra pas être confié à un stagiaire lauréat d'un concours autre que le CAPES d'informatique.

Pour l'ensemble des stagiaires et contractuels alternants, les classes reconnues comme « difficiles » doivent être évitées.

Dans les cités scolaires, il est possible de leur confier des classes de collège et de lycée sous réserve des préconisations précédentes.

Pour toutes les disciplines bivalentes en lycée professionnel, le stagiaire doit avoir un service mixte dans chacune des deux composantes de la discipline (par exemple, pour les mathématiques-sciences en lycée professionnel, le stagiaire doit avoir un service mixte en mathématiques et en sciences-physiques).

Pour l'ensemble des stagiaires, les heures supplémentaires ne sont pas autorisées

Enfin, les professeurs stagiaires de lettres classiques doivent obligatoirement avoir une partie de leur service en français.